Cahier spécial de devoirs mensuels - École de Réalcamp

Numéro d'inventaire : 2015.21.9.4

Auteur(s): Marcel Desbled

Type de document : travail d'élève

Éditeur : Paul Duval, éditeur

Période de création : 2e quart 20e siècle

Date de création: 1931

Inscriptions:

• lieu d'édition inscrit : Elbeuf-sur-Seine Matériau(x) et technique(s) : papier

Description: Cahier cousu, couverture papier jaune

Mesures: hauteur: 22,1 cm

largeur: 17 cm

Notes: Sciences, géographie, histoire, dessin, travail manuel Dictées: Les chats de mon grand-père, Matin d'avril, Le chardonneret, Le vieil instituteur Rédactions: La neige, Une poule, L'anniversaire de votre mère, L'invitation à jouer, La poule défendant ses poussins, Le charretier brutal

Mots-clés : Cahiers journaliers, mensuels et de roulement de l'enseignement élémentaire

Élément parent : 2015.21.9

Autres descriptions : Langue : Français

ill. en coul.

Nombre de pages : 32 p.

Lieux: Réalcamp

E	COURS ÉLÉMENTAIRE
G G	
	Département d
	Canton d Arrondissement d DIEPPR
100	Cancon d Arrondissement d
	REALCAMP
Li Li	ECOLE
민민	DIRIGE PAR
االة	m Lestied
120	Classe
526	
린	CAHIER SPECIAL
100	
	DE DEVOIRS MENSUELS
园	Réservé à l'Élève desbled Monnes
<u>නක්ක නත්වල නාවල්ල නැවැවැවැවැවැත්තන් නැවැවැත්තන්වේ වැවැවැත්තල් නැවැවැවැවැවැවැවැවැත් නැත්තල් නැවැවැවැවැවැවැවැව</u>	Phain 11199
526	Né le College de la light de l
	Entré dans le Cours Jeroetolie 1928
305	
	Sorti le
CE.	Sorti le EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DE LA LOI DU 27 JUILLET 1882 ARTICLE 13. — Chaque Élève à son entrée à l'École recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité. Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'Études, sera écrit sur ce cahier par l'élève, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devolrs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève d'année en année. Ce cahier restera déposé à l'École.
	EXTRAIT DE L'ARRÊTÉ DE LA LOI DU 27 JUILLET 1882
	ARTICLE 13. — Chaque Élève à son entrée à l'École recevra un cahier spécial qu'il devra conserver pendant toute la durée de sa scolarité.
515	Le premier devoir de chaque mois, dans chaque ordre d'Études, sera écrit sur ce cahier par l'élève, en classe et sans secours étranger, de telle sorte que l'ensemble de ces devoirs permette de suivre la série des exercices et d'apprécier les progrès de l'élève
	d'année en année. Ce cahier restera déposé à l'École.
G C 550	6. 2. 15. 15. 15. 15. 15. 15. 15. 15. 15. 15